

# Allocation canadienne pour enfants (ACE) - feuille de calcul pour les versements de juillet 2019 à juin 2020 (année de base 2018)

L'augmentation de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) lié à la COVID-19 n'est pas prise en compte dans ce calcul.

## Allocation canadienne pour enfants (ACE)

Pour chaque personne à charge admissible de moins de 6 ans (entrer 6 639 \$ X \_\_\_\_) \_\_\_\_\_ \$ (1)

Pour chaque personne à charge admissible âgée de 6 à 17 ans (entrer 5 602 \$ X \_\_\_\_) \_\_\_\_\_ \$ (2)

Sous-total (additionner les lignes 1 et 2) \_\_\_\_\_ \$ (3)

## Réduction d'allocation

- Si votre revenu familial net rajusté (RFNR) est 31 120 \$ ou moins, ne pas compléter l'étape 1 ou 2. Entrer « 0 » à la ligne 12.
- Si votre RFNR est supérieur à 31 120 \$ jusqu'à 67 426 \$, compléter l'étape 1. Entrer « 0 » à la ligne 11 de l'étape 2.
- Si votre RFNR est supérieur à 67 426 \$, compléter l'étape 2.

## Étape 1

Entrer votre RFNR \_\_\_\_\_ \$ (4)

Montant de base \_\_\_\_\_ 31 120 \$ (5)

Ligne 4 moins la ligne 5 (entrer le moindre montant du résultat ou 36 306 \$, ou entrer zéro si le résultat est négatif) \_\_\_\_\_ \$ (6)

À la ligne 7, entrer le résultat selon le nombre d'enfant(s) :

- 7% de la ligne 6 si vous avez un enfant
- 13,5% de la ligne 6 si vous avez deux enfants
- 19% de la ligne 6 si vous avez trois enfants
- 23% de la ligne 6 si vous avez quatre enfants ou plus \_\_\_\_\_ \$ (7)

## Étape 2

Entrer votre RFNR \_\_\_\_\_ \$ (8)

Montant de base \_\_\_\_\_ 67 426 \$ (9)

Ligne 8 moins la ligne 9, si négatif, entrer zéro \_\_\_\_\_ \$ (10)

À la ligne 11, entrer le résultat selon le nombre d'enfant(s) :

- 2 541 \$ + 3,2% de la ligne 10 si vous avez un enfant
- 4 901 \$ + 5,7% de la ligne 10 si vous avez deux enfants
- 6 898 \$ + 8% de la ligne 10 si vous avez trois enfants
- 8 351 \$ + 9,5% de la ligne 10 si vous avez quatre enfants ou plus \_\_\_\_\_ \$ (11)

Montant total de réduction d'allocation (ligne 7 plus ligne 11)	_____	\$12)
<b>ACE annuel</b> (ligne 3 moins la ligne 12), si négatif, entrer zéro	_____	\$13)

### **Prestation pour enfants handicapés (PEH)**

Si vous n'avez pas de personne à charge admissible avec un handicap, entrer « 0 » à la ligne 19.

Pour chaque personne à charge admissible avec un handicap (entrer 2 832 \$ X \_\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ \$14)

Entrer votre RFNR \_\_\_\_\_ \$15)

Montant de base

Ligne 15 moins la ligne 16, si négatif, entrer zéro \_\_\_\_\_ \$16)

À la ligne 18, entrer le résultat suivant :

- 3,2% de la ligne 17 si vous avez une personne à charge admissible avec un handicap \_\_\_\_\_ \$18)
- 5,7% de la ligne 17 si vous avez deux personnes ou plus à charge admissible avec un handicap \_\_\_\_\_ \$19)

**PEH annuel** (ligne 14 moins ligne 18), Si négatif, entrer zéro \_\_\_\_\_ \$19)

Montant annuel de l'allocation canadienne pour enfants

(ligne 13 plus la ligne 19) \_\_\_\_\_ \$20)

Montant mensuel de l'allocation canadienne pour enfants

(ligne 20 divisé par 12) \_\_\_\_\_ \$21)